DLP 19-9-94003537

**AVERTISSEMENTS AGRICOLES** ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition
Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 18

28 JUIN 1990



| | |
|---|---|
| **MAIS** | **: Traitement Pyrale. Se reporter aux dates d'intervention ci-dessous** |
| **FLAGEOLET** | **: C'est l'époque des traitements contre la Pyrale** |

## - CEREALES -

**INFORMATION CONCERNANT LES DEPERISSEMENTS SUR BLE ATTEIGNANT LES SEMIS PRECOCES :**

Rappel des symptômes : A partir du mois de Février, des parcelles présentaient des pieds qui jaunissaient, restaient nains, voire se desséchaient dans les cas les plus extrêmes.

Les recherches effectuées par l'INRA progressent. Les chercheurs de la Station Pathologique de Versailles soupçonnent une espèce de cicadelle du genre *Psammotettix* vectrice d'un agent pathogène pouvant être un mycoplasme.

**EPIS STERILES**

Certaines parcelles de Champagne berrichonne (36 et 18) et de la région de Chilleurs aux Bois (45) présentent des pieds portant des épis stériles. Après dissection des épillets, on observe des étamines mal formées ; par contre, l'ovaire apparait normal. On peut attribuer ce phénomène à un déséquilibre d'ordre alimentaire (on sait qu'un déficit en cuivre courant montaison entraîne un problème de viabilité du pollen) auquel peut s'ajouter un stress thermique en particulier, froid du 10 Avril au moment de la montaison.

D'autres parcelles par contre présentent des grains petits et ridés qui témoignent alors d'une déficience dans l'alimentation hydrique.

## - MAIS -

**PYRALE :**

La période de mauvais temps du 21 au 23 Juin a perturbé l'activité de pontes des papillons en zones précoces. Une 2ème vague de ponte a eu lieu à partir du dimanche 24 Juin. En conséquence, l'écart observé entre zones précoces et normales s'amenuise cette année.

Résultats des comptages de ponte :

- 18 - Bourges 5 à 6 % des pieds portant une ponte le 25 Juin.
- 28 - Thiville 4 %, Jallans 8 %, Varize 6 % et Orgères 4% le 27 Juin
- 37 - Ile Bouchard 12 % le 25 Juin, Luzillé et Sublaines 0% le 26 Juin.
- 41 - Binas 1 % le 25 Juin et 4 % le 27 Juin, Mulsans 1%, Oucques 2 %, St Amand 2%, Onzain 2 % le 26 Juin et Villerbon 1% le 25 Juin.
- 45 - Beaugency 2 % le 25 Juin, Cravant (1) 9 % le 25 et 12 % le 27 Juin, Cravant (2) 8 % le 27 Juin, Montargis 4 % le 25 Juin.

Préconisations : se reporter au bulletin précédent pour la définition des zones.

**Zones précoces : Nous rentrons dans l'époque optimale des traitements. Terminez-les impérativement avant la fin de la semaine prochaine.**
**Zones normales : Traitements à effectuer du 3 au 10 Juillet.**
**Zones tardives : Traitements à réaliser du 7 au 14 Juillet.**

28 45 41 37 18 36

Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 190 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24




P35

Pucerons : Les populations continuent à regresser et sont bien contrôlées par les auxiliaires (coccinelles, cantharides, syrphes, punaises -genre Orius-, ...) déjà abondants à cette saison.

**Préférer donc les traitements à base de microgranulés pour le traitement visant la pyrale ; ces formulations permettent de respecter les auxiliaires. En cas de traitement liquide, il faudra être vigilant trois semaines après le traitement pyrale. En effet, le risque de pullulation des pucerons après pyréthrinoïdes liquides est bien démontré désormais.**

Acariens : **NOTE COMMUNE AGPM - INRA - SPV** :

Depuis quelques années, des pullulations d'acariens sont apparues assez fréquemment dans les cultures de maïs et quelques parcelles ont pu être entièrement décolorées. La perte de rendement résultant de leurs attaques peut atteindre alors 20 à 30 %. Pour notre région, les infestations en 1989 sont restées généralement localisées en bordure de champs (parties ensoleillées).

Les espèces responsables sont les araignées jaunes communes (tetranyques) très répandues partout dans l'environnement de la parcelle. C'est pourquoi les premiers foyers apparaissent toujours en bordure et certains voisinages (friches, bords de chemin ) accroissent les risques. Une forme rouge de tetranyque peut également être rencontrée par endroit.

**PAS DE LUTTE AVEUGLE** :

La plupart du temps, les attaques se développent dans la culture durant une ou deux semaines puis s'arrêtent, restant localisées en foyers et pouvant même disparaître spontanément. Le rendement n'est affecté que si les feuilles entourant l'épi sont envahies par les acariens entre la floraison et le stade grain pâteux.

Maïs semence :

- Si les attaques se produisent chaque année : traitement préventif fin Juin-début Juillet (maïs d'environ 70-80 cm de haut).
- Si les attaques sont peu fréquentes : traitement curatif. Les rangs de bordure seront surveillés attentivement toutes les semaines et il faudra intervenir si l'attaque progresse sur ces rangs (décoloration nette des feuilles entourant l'épi, présence de toiles et d'acariens sous ces feuilles).

Maïs consommation : La surveillance pourra ne commencer qu'à l'apparition des panicules mâles : traitement curatif des zones atteintes dans les parcelles.

**QUELS PRODUITS** :

Les produits qui ont donné satisfaction dans les essais sont :

- Pour les traitements préventifs : la clofentézine (APOLLO) à 100 g de ma/ha et l'hexythiazox (CESAR) à 25 g de ma/ha.
- Pour les traitements curatifs : dicofol (KELTHANE) à 720 g de ma/ha, cyhexatin (PLICTRAN) à 300 g de ma/ha.

**LA CATEGORIE ACARIENS SUR MAIS EST OUVERTE ET SEUL LE CESAR Y EST REPERTORIE A 250 g de PC/ha**

**POUR 1990 UNE DEROGATION A ETE ACCORDEE A L'OMITE 57 EL EN LUTTE CURATIVE A LA DOSE DE 2 l de PC/ha**

## FLAGEOLETS

**PYRALE DU MAIS** :

* Sur flageolets atteignant ou dépassant le stade "3 feuilles trifoliées", ce qui est le cas le plus général cette année, effectuer ce traitement aux dates recommandées dans la rubrique maïs grain en tenant compte de la précocité de la région agricole considérée.

* Utilisez une pyrethrinoïde liquide en adaptant la dose utilisée par rapport à la dose homologuée sur maïs (exemple : DECIS CE s'emploie sur cette culture à 0,5 l/ha)